

COMMUNE DE PAPEETE

DÉLIBÉRATION N° 2025-02
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

Date de la convocation :	
21 février 2025	
Date de séance :	
27 février 2025	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
28 février 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	27
Procurations	5
Votants	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea	X		
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna		X	
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	TEATA Marcelino
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	FOSTER Makau
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	MARTIN Alfred
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		

OBJET :

**PORTANT CREATION ET
MODIFICATION
D'EMPLOIS PERMANENTS.**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

27 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les établissements français de l'Océanie une Commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu la délibération n°2014-103 du 09 décembre 2014, portant création et suppression d'emplois permanents à temps complet, des cadres d'emplois « Exécution » (D), « Application » (C), et « Maîtrise » (B) dans la Fonction publique communale ;

Vu la délibération n°2016-66 du 16 juin 2016, portant création d'emplois permanents à temps complet, des cadres d'emplois « Application » (C), de la spécialité « sécurité publique » dans la Fonction publique communale ;

Vu la délibération n°2017-138 du 6 décembre 2017, portant ouverture d'emplois à temps complet dans le cadre de l'intégration du personnel dans la Fonction publique communale ;

Vu la délibération n°2018-55 du 24 mai 2018, portant ouverture d'emplois à temps complet ;

Vu la délibération n°2018-73 du 21 juin 2018, portant ouverture d'emplois à temps complet ;

Vu la délibération n°2018-82 du 05 juillet 2018, portant ouverture et modifications d'emplois à temps complet ;

Vu la délibération n°2019-118 du 12 décembre 2019, portant ouverture et modifications d'emplois à temps complet ;

Vu la délibération n°2023-101 du 26 octobre 2023, portant création et modification d'emplois permanents à temps complet ;

Vu la délibération n°2024-130 du 3 décembre 2024, portant création et modification d'emplois permanents à temps complet ;

Vu le dernier tableau des emplois permanents à temps complet de la commune de Papeete ;

Vu le rapport n°2025-02 du 27 février 2025 présenté par Monsieur René TEMEHARO, 3^{ème} adjoint au Maire ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 27 FEVRIER 2025

ADOPTE

Article 1 : Sont approuvées la création et la modification des emplois permanents telles que présentées aux annexes 1 et 2 de la présente délibération.

Article 2 : Est approuvé le tableau des emplois permanents tel que présenté à l'annexe 3 de la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante est imputable au budget communal.

Article 4 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance



Charles FONG LOI

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20250227-DEL2025_02-

Délibération n° 2025-02 Page 2 sur 2

Annexe 1 – À LA DÉLIBÉRATION N°2025-02 CM DU 27 FÉVRIER 2025
Portant créations d'emplois permanents à temps complets

Cadre d'emploi	Grade	Nbre	Temps
Application - C	Tous grades	4	100%
Exécution - D	Tous grades	5	

TOTAL 9

Annexe 2 – À LA DÉLIBÉRATION N°2025-02 CM DU 27 FÉVRIER 2025
Portant modifications d'emplois permanents à temps complets

N° Délibération (Annexe)	Cadre d'emploi	Grade	Emploi	Nbre	Temps
103-09/12/2014	D	Agent	DGS-Agent de médiation et de prévention	-1	
		Tous grades		1	100%
66 du 16/06/2016	C	Gardien	DPM-Agent de police municipale	-1	
		Tous grades		1	100%
138 du 06/12/2017	C	Gardien	DPM-Agent de police municipale	-1	
		Tous grades		1	100%
		Brigadier	DPM-Responsable de brigade adjoint	-1	
		Tous grades		1	100%
55 du 24/05/2018	C	Brigadier	DPM-Responsable de brigade adjoint	-1	
		Tous grades		1	100%
73 du 21/06/2018	C	Gardien	DPM-Agent de police municipale	-1	
		Tous grades		1	100%
		Gardien	DPM-Agent de police municipale	-1	
		Tous grades		1	100%
	D	Agent principal	DEJSCS-Agent d'entretien des locaux et surfaces	-1	
		Tous grades		1	100%
		Agent qualifié	DST-Menuisier	-1	
		Tous grades		1	100%
		Agent qualifié	DST-Agent technique des espaces verts	-1	
		Tous grades		1	100%
		Agent qualifié	DST-Agent technique des espaces verts	-1	
		Tous grades		1	100%
		Agent principal	DST-Agent technique du bâtiment	-1	
		Tous grades		1	100%
82 du 05/07/2018	C	Brigadier	DPM-Agent de police municipale	-1	
		Tous grades		1	100%
		Brigadier	DPM-Agent de police municipale	-1	
		Tous grades		1	100%
		Adjoint	DAFDCPCG-Agent de gestion de la commande publique	-1	
		Tous grades		1	100%

118 du 12/12/2019	B	Technicien	DST-Assistant de suivi technique et administratif de travaux (BAT et VRD)	-1	
		Tous grades		1	100%
101 du 26/10/2023	B	Tous grades	DMM-Assistant(e) de gestion administrative et comptable	-1	
				1	100%
130 du 03/12/2024	D	Tous grades	DST-Agent d'entretien des locaux et surfaces	-1	
				1	100%
		Tous grades	DGS-Agent de proximité	-1	
				1	100%

TOTAL 19

Annexe 3 – À LA DÉLIBÉRATION N°2025-02 CM DU 27 FÉVRIER 2025
Portant modifications d'emplois permanents à temps complets

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
A- Conception et Encadrement	Conseiller principal	6
	Conseiller qualifié	8
	Conseiller	14
	Directeur de police municipale	1
	Capitaine	1
	Grade minimum : Conseiller à grade maximum : Conseiller qualifié	1
	Grade intermédiaire : Conseiller qualifié A grade principal : Conseiller principal	1
	Grade minimum : Conseiller A grade maximum : Conseiller principal	8
	Technicien principal	23
	Technicien	29
B- Maîtrise	Chef de service de classe exceptionnelle	2
	Lieutenant	1
	Major	1
	Grade minimum : Technicien à grade maximum : Technicien principal	15
C- Application	Adjoint principal	85
	Adjoint classe exceptionnelle provisoire	2
	Adjoint	132
	Brigadier	17
	Gardien à Brigadier	3
	Gardien	35
	Adjudant	9
	Sergent de classe exceptionnelle	1
	Sergent	6
	Grade minimum : Adjoint à grade maximum : Adjoint principal	40
D- Exécution	Agent principal	53
	Agent qualifié	68
	Agent	60
	Agent de sécurité publique qualifié	2

	Agent de sécurité publique principal	2
	Caporal	11
	Sapeur	7
	Sapeur à caporal-chef	1
	Grade minimum : Agent à grade maximum : Agent qualifié	3
	Grade minimum : Agent à grade maximum : Agent principal	31
	Total général (I)	679

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON-COMPLET DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
D- Exécution	Agent	105
	Total général (II)	105

TOTAL GENERAL (I + II)	784
---------------------------------	------------

RAPPORT N° 2025 – 02**Relatif à un projet de délibération portant création et modification d'emplois permanents**

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Adjoints,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Au regard des besoins recensés de nos services, d'un redéploiement des effectifs nécessaires et afin de nommer en qualité de fonctionnaires stagiaires plusieurs contractuels à durée déterminée, il vous est proposé de créer NEUF (9) emplois permanents à temps complet et d'en modifier DIX-NEUF (19).

En ce qui concerne la création d'emplois, NEUF (9) emplois sont proposés comme suit :

- ❖ QUATRE (4) emplois de catégorie C, ouverts à tous les grades au sein de la direction des services techniques :
 - UN (1) emploi « d'agent de gestion administrative » affecté au bureau des concessions du cimetière de l'Uranie ;
 - UN (1) emploi de « bûcheron » auprès de la subdivision de l'embellissement ;
 - DEUX (2) emplois « d'électricien » auprès de la subdivision électricité.

Les emplois précités visent principalement à renforcer les effectifs des services concernés.

- ❖ CINQ (5) emplois de catégorie D, ouverts à tous les grades :
 - QUATRE (4) emplois de « femme de service en milieu scolaire » au sein de la Direction de l'éducation et de la culture afin de remplacer des départs à la retraite ;
 - UN (1) emploi « d'agent technique polyvalent » au sein de la Direction de l'emploi de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, pour renforcer le service en charge de l'entretien du stade « Willy Bambridge ».

Pour la modification d'emplois, il est proposé de modifier DIX-NEUF (19) emplois ouverts à tous les grades comme suit :

- ❖ HUIT (8) emplois de catégorie C actuellement pourvus au sein de la Direction de la police municipale :
 - DEUX (2) emplois de « responsable de brigade »
 - SIX (6) emplois de « responsable adjoint de brigade »

Une mesure qui vise à promouvoir d'une part 4 agents lauréats aux examens professionnels de 2024 et 2021 au grade de « brigadier » et d'autres part d'effectuer une mise à jour des intitulés des fonctions de certains policiers au regard de la réorganisation du service en date du 03 février 2025.

- ❖ DEUX (2) emplois vacants de catégorie B, « d'assistant(e) de gestion administrative et comptable » en qualité « d'assistant(e) de direction et de communication » au sein de la Direction du marché municipal et « d'assistant(e) de suivi technique et administratif de travaux (BAT et VRD) » en qualité « d'assistant(e) de suivi technique » au sein de la Direction des services techniques.

- ❖ UN (1) emploi vacant de catégorie C, « d'agent de gestion de la commande publique » en qualité « d'agent de gestion et de contrôle » au sein de la Direction des affaires financières du droit des contrats publics et du conseil de gestion, afin d'assurer le remplacement d'un départ à la retraite ;

- ❖ Enfin, HUIT (8) emplois vacants de catégorie D au sein de la Direction des services techniques selon la répartition suivante :

- TROIS (3) emplois « d'agent de médiation et de prévention », « d'agent d'entretien des locaux et surfaces », de « menuisier » modifiés en qualité « d'agent technique polyvalent » affectés au bureau de la propreté urbaine,
- DEUX (2) emplois « d'agent technique des espaces verts » modifié en qualité « d'agent technique polyvalent » au sein de la subdivision génie civil,

- UN (1) emploi « d'agent technique du bâtiment » modifié en qualité « d'agent technique polyvalent » au sein de la subdivision polyvalent-bâtiment
- DEUX (2) emplois « d'agent d'entretien des locaux et surfaces et « d'agent de proximité » modifié en qualité « d'agent technique polyvalent » à la subdivision de l'embellissement.

L'ensemble des emplois relevant de la catégorie précitée seront pourvus par des contractuels à durée déterminée actuellement en poste.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Papeete le, 27 février 2025
Le Rapporteur,
Le 3^{ème} adjoint au Maire

René TEMEHARO